



PHI 255 – Les écoles philosophiques de l'Antiquité (3 cr.)

Aristote et le Lycée

Plan de cours – Automne 2023

Jeudi matin, local A6-2004/A4-377/A4-265

Enseignant : **Benoît Castelnérac**
Bureau : **Bâtiment E, 3^e étage**
Téléphone : **819 821-8000, poste 61830**
Courriel : **benoit.castelnerac@usherbrooke.ca**

OBJECTIF

Acquérir une connaissance historique et documentaire d'une tradition philosophique de l'Antiquité; connaître les enjeux philosophiques propres aux différentes écoles philosophiques.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Maîtriser des textes clés et des concepts centraux de la pensée aristotélicienne : logique, physique et éthique/politique. S'exercer au commentaire d'histoire de la philosophie et à la réflexion selon les termes de la philosophie aristotélicienne.

CONTENU

Présentation des grandes écoles philosophiques dans l'Antiquité; en alternance : les premiers philosophes; la tradition platonicienne; l'école péripatéticienne; les écoles hellénistiques.

Cette session sera consacrée à la pensée aristotélicienne. Le cours se construira autour de la lecture de Pierre-Marie Morel, *Aristote* (Paris, GF — ouvrage obligatoire disponible à la Librairie de la Coop universitaire) et d'extraits de l'œuvre d'Aristote distribués en classe. La participation aux discussions par les interventions (questions, résumés de lecture, propositions d'interprétation) est un aspect essentiel de la méthode d'apprentissage.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
7 septembre A6-2004	Présentation générale. Plan du cours. Quelques questions élémentaires d'histoire et de méthodologie
14 septembre A6-2004	Aristote, philosophe de la nature et empiriste <i>Aristote</i> , chap. 1 <i>Physique</i> , I, 1-2, 184a-b <i>Physique</i> , I, 7, 189b-191a
21 septembre A4-377	Aristote, questions de science I : la logique <i>Aristote</i> , chap. 2 <i>Métaphysique</i> , B, 1, 995a24-b4 <i>Métaphysique</i> , Γ, 3-4, 1005b-1007a <i>Catégories</i> , I, 1-5, 1a-4b
28 septembre A4-377	Aristote, questions de science II : la connaissance <i>Aristote</i> , chap. 2 <i>Seconds analytiques</i> , II, 19, 99b15-100b17 (cité p. 69-70 d' <i>Aristote</i>) <i>Physique</i> , I, 2, 184b25-185a22 (distribué au premier cours)
5 octobre A4-377	La <i>Métaphysique</i> , un traité et une science I <i>Aristote</i> , chap. 3 <i>Métaphysique</i> , E, 1, 1025b-1026a <i>Métaphysique</i> , Z, 1-3, 1028a-1029b
12 octobre A4-377	La <i>Métaphysique</i> , un traité et une science II <i>Aristote</i> , chap. 3 <i>Métaphysique</i> , Z, 4, 1030a17-b14 <i>Métaphysique</i> , Θ, 8, 1049b-1051a
19 octobre A6-2004	Zoologie et biologie <i>Aristote</i> , chap. 5 <i>Partie des animaux</i> , I, 1
23 au 27 octobre	Semaine de relâche
2 novembre A6-2004	EXAMEN EN CLASSE SUR LA MATIÈRE DES SEMAINES 2 À 6 (notes et outils de référence autorisés)
9 novembre A4-265	Le discours sur l'âme <i>Aristote</i> , chap. 4 <i>De l'âme</i> , II, 5, 416b-418a <i>De l'âme</i> , II, 7-8, 431a-432a
16 novembre A4-377	Le discours sur le bonheur I <i>Aristote</i> , chap. 6 <i>Éthique à Nicomaque</i> , I, 1-5, 1094b-1097a
23 novembre A4-377	Le discours sur le bonheur II <i>Aristote</i> , chap. 6 <i>Éthique à Nicomaque</i> , X, 7-8, 1077a-1078b
30 novembre A4-377	Cité, société, justice <i>Aristote</i> , chap. 7 <i>Politiques</i> I, 1-2, 1252a-1253a
7 décembre A4-377	Séance de clôture, préparation pour le travail final

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

L'évaluation se fera selon les critères suivants: connaissance de la matière présentée en cours et développement d'une réflexion personnelle sur les textes étudiés; articulation de l'argumentation dans les travaux longs; clarté et correction dans la langue écrite et parlée (une portion de 10 % pour chaque travail sera réservée à la qualité de l'expression conformément à la politique départementale sur l'évaluation de la langue).

PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION

Travaux

- 1) Résumés (3) des lectures et mise en commun des acquis — 30%
- 2) Examen de mi-session (commentaire de texte) — 30%
- 3) Travail final (3000 mots) — 40%

MATÉRIEL REQUIS (S'IL Y A LIEU)

Pierre-Marie Morel, *Aristote* (Paris, GF).

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages d'introduction

Bodéüs, Richard, *Aristote, une philosophie en quête de savoir*, Paris, Vrin, 2002.

Canto-Sperber, Monique, dir. *Philosophie grecque*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

Crubellier, Michel et Pierre Pellegrin, *Aristote, le philosophe et les savoirs*, Paris, Seuil, 2002.

Morel, Pierre-Marie, *Aristote*, Paris, GF, 2003.

Traduction française de l'œuvre d'Aristote

Œuvres complètes, trad. sous la direction de Pierre Pellegrin, Paris, GF, 2014.

Traductions françaises d'Aristote (sélection)

Catégories, De l'interprétation, introduction, traduction et notes par P. Pellegrin, C. Dalimier, M. Crubellier, Paris, GF, 2007.

De l'âme, traduit et annoté par P. Thillet, Paris, Gallimard (Folio Essais), 2005.

Économique, texte établi et traduit par B. A. van Groningen et A. Wartelle, introduction et notes par P.-E. Dauzat, Paris, Les Belles Lettres (Classiques en poche), 2003.

Éthique à Nicomaque, introduction, traduction et notes par J. Tricot, Paris, Vrin (Bibliothèques des textes philosophiques), 1990.

Histoire des animaux, traduction, présentation et notes par J. Bertier, Paris, Gallimard (Folio Essais), 1994.

Métaphysique, présentation, traduction et notes par A. Jaulin et M.-P. Duminil, Paris, GF, 2008

Parties des animaux, traduction de J.-M. Le Blond, introduction par P. Pellegrin, Paris, GF, 1995.

Premiers analytiques, traduction de Michel Crubellier, Paris, GF, 2014.

Les Politiques, traduction et présentation par P. Pellegrin, Paris, GF, 1993.

Physique, traduction et présentation par P. Pellegrin, Paris, GF, 2002.

Rhétorique, présentation et traduction par P. Chiron, Paris, GF, 2007.

Seconds analytiques, traduction et présentation par P. Pellegrin, Paris, GF, 2006.

Traité du ciel, traduction par C. Dalimier et P. Pellegrin, présentation par P. Pellegrin, Paris, GF, 2004.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme d'études, à un parcours libre au sens de l'article 1.1 – *Définitions* du présent règlement ou à un milieu dans lequel une personne intervient dans le cadre de ses études, incluant un milieu de stage.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
- b) commettre un autoplégat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
- c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
- d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
- e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
- f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique; [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat).

Autrement dit : mentionnez vos sources

Document informatif V.4 (octobre 2022)

SYSTÈME DE NOTATION

Lettre	Note chiffrée	Pointage	Niveau
<i>A+</i>	92 %	4,3	Excellent
<i>A</i>	87 %	4,0	
<i>A-</i>	84 %	3,7	
<i>B+</i>	81 %	3,3	Très bien
<i>B</i>	78 %	3,0	
<i>B-</i>	75 %	2,7	
<i>C+</i>	72 %	2,3	Bien
<i>C</i>	69 %	2,0	
<i>C-</i>	66 %	1,7	
<i>D</i>	63 %	1,3	Passable
<i>D-</i>	60 %	1,0	
<i>E</i>	59 à 0 %	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.

Guide de présentation du travail écrit :

<https://www.usherbrooke.ca/flsh/etudiants/documents-officiels-guides-et-formulaires/guides-de-presentation/guide-travail-ecrit/>

LibGuide en philosophie :

<https://libguides.biblio.usherbrooke.ca/philo>